



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT DE PLAN
INTERRÉGIONAL
ÉTAT-RÉGIONS

Convention de massif Massif central 2021-2027



Note de présentation

Le Massif central est un des cinq massifs français de métropole. Il s'étend sur un territoire de 85 000 km² sur quatre régions et vingt-deux départements, concernés en partie ou en totalité de leur périmètre. Il compte près de 4 millions d'habitants.

La loi montagne de 1985, modifiée en 2016, a donné aux cinq massifs hexagonaux, les moyens d'un développement équitable et durable, en les dotant :

- des comités de massif, véritables parlements de la montagne, représentant l'ensemble des acteurs du massif. Ces instances définissent les objectifs et précisent les actions à mener pour le développement, l'aménagement et la protection du massif ;
- de programmes interrégionaux spécifiques permettant de mobiliser des crédits européens, de l'Etat, des Régions et des Départements pour le financement de leur développement.

La convention interrégionale de massif (CIMAC) est un de ces programmes interrégionaux. A l'image des deux conventions de massif précédentes (2006-2013 et 2015-2020), la CIMAC pour la période 2021-2027 traduit l'engagement du partenariat Massif central (Etat, Régions et Départements du Massif central et EDF Hydro), pour l'autodéveloppement du massif, en réponse aux orientations définies par le schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif, établi par le comité de massif en 2006 et révisé en 2011.

Elle est le support du Contrat de Plan Interrégionaux Etat-Régions (CPIER) Massif central et du plan national Avenir Montagnes lancé le 27 mai 2021 par le Premier Ministre pour la construction d'un modèle touristique plus diversifié et plus durable pour les territoires de montagne.

La CIMAC 2021-2027 définit l'engagement, notamment financier de chacun des partenaires mais aussi, les modalités retenues de mise en œuvre pour répondre aux enjeux partagés du Massif central pour la période 2021-2027. Elle résulte d'un important travail de concertation engagé depuis fin 2019, coordonné par le commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central, d'une part avec les acteurs du territoire représentés par les membres du comité de massif et, d'autre part, avec l'ensemble des partenaires financiers de la présente convention. Le comité de massif a été régulièrement consulté tout au long de son élaboration que ce soit lors de réunions de sa commission permanente (12 février 2021) ou en séance plénière (23 octobre 2020 et 21 janvier 2022) ou par consultation écrite (21 mai 2021).

I. Une CIMAC 2021-2027 pour faire du Massif central un territoire qui compte dans le « monde d'après »

Les bouleversements profonds de nos sociétés qu'induisent la crise sanitaire et le changement climatique vont modifier les grands équilibres dans la hiérarchie des territoires en particulier en termes d'attractivité. Dans ce nouveau référentiel en construction, le Massif central présente des atouts indéniables autour de ses valeurs et de ses ressources, des positionnements affirmés répondant aux nouvelles attentes, de sa situation centrale au cœur d'un important bassin de population, de la mise en réseau de ses acteurs, de la structuration de ses filières économiques et des dynamiques à l'œuvre, pour passer du statut de « territoire sensible », à celui de « territoire qui compte ». L'ambition de la CIMAC 2021-2027 est d'accompagner les acteurs et les territoires du Massif central dans leur nécessaire transition.

Parmi les atouts du Massif central, trois constituent une opportunité majeure pour ce territoire de se démarquer :

- une présence très importante des prairies et de la forêt en faisant un puits de carbone majeur de l'Hexagone ;
- une attractivité touristique nouvelle que le changement climatique va encore accentuer ;
- une dynamique à l'œuvre d'acteurs du territoire pour inventer et expérimenter les nouvelles mobilités rurales.

La CIMAC 2021-2027 sera un révélateur de ces trois atouts pour faire du Massif central un territoire de référence pour les décennies à venir pour les domaines suivants qui bénéficieront de moyens renforcés de la part de l'Etat :

- stockage du carbone ;
- tourisme durable ;
- mobilités rurales.

II. Une CIMAC 2021-2027 pour financer en complémentarité des projets « transformants » pour le Massif central

La convention interrégionale de massif a pour objet de financer des projets, répondant à des enjeux et problématiques du massif mais ne trouvant pas de financements au travers d'autres dispositifs de financement (Europe, Etat, Régions, Départements, autres financements publics), du fait de leur caractère interrégional (territoire ou partenariat d'acteurs dépassant les limites régionales) ou de leur caractère innovant ou expérimental. Ainsi, elle vise l'accompagnement :

- de projets « transformants » pour le Massif central par leur capacité :
 - à organiser des partenariats et déployer des dynamiques à l'échelle interrégionale ;
 - à expérimenter des solutions techniques et organisationnelles répondant aux spécificités de ce territoire de montagne habitée et à assurer la diffusion interrégionale des résultats ;
- de démarches Massif central (Grandes itinérances, Pôles de Pleine Nature, politiques d'accueil...) et à leur mise en réseau.

III. Une CIMAC 2021-2027 structurée autour de trois axes

La CIMAC 2021-2027 coordonne les interventions financières des partenaires autour de trois axes déclinées en 18 mesures opérationnelles et 2 mesures contribuant à l'efficacité de la convention :

01) AXE 1 - FAIRE DU MASSIF CENTRAL UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE EN MATIERE DE PRESERVATION ET DE VALORISATION DES RESSOURCES ET MILIEUX NATURELS

Le Massif central est doté d'un patrimoine naturel remarquable, riche de ses paysages, de ses milieux et de sa biodiversité. Ces ressources sont par ailleurs génératrices de valeur ajoutée et d'emploi (tourisme, productions agricole et forestière...). Ainsi, la préservation des ressources patrimoniales et naturelles du Massif central, dont les paysages, la forêt, la biodiversité et l'eau, constitue un défi majeur dans un contexte d'évolution climatique.

La CIMAC 2021-2027 accompagne le territoire pour relever le défi de la transition climatique à travers trois points :

- Participer aux efforts de connaissance des différentes ressources (forêts, eau, biodiversité...) et de sensibilisation ;
- Adapter les pratiques de gestion et de valorisation pour améliorer la résilience des milieux ;
- Concilier les évolutions de l'urbanisation et des secteurs économiques (activités agricoles, tourisme, activités artisanales et industrielles) avec les enjeux de préservation de l'espace, de la biodiversité et de résilience des écosystèmes au changement climatique.

02) AXE 2 – ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DES FILIERES ECONOMIQUES DU MASSIF

Le Massif central dispose de ressources riches et se situe au cœur d'un bassin de population important. Il est donc à même de répondre à la volonté de relocalisation de la consommation et de souveraineté manifestée aussi bien par les collectivités et les acteurs économiques que par les citoyens.

La CIMAC 2021-2027 accompagne les filières du Massif central pour qu'elles relèvent le défi de la résilience en valorisant ces ressources spécifiques :

- Favoriser l'expression des dynamiques économiques, notamment en accompagnant et renforçant les efforts d'innovation et de transition des activités économiques du massif, ainsi que l'adaptation des activités touristiques au changement climatique et aux nouvelles aspirations des clients ;
- Accompagner la transition vers une offre touristique d'activités et de loisirs diversifiée, hiver comme été, mettant en valeur le patrimoine (environnemental, architectural, paysager, culturel) et les savoir-faire locaux (agricoles, industriels, artisanaux) pour répondre au changement climatique et atténuer ses effets ;
- Soutenir la structuration des filières (agriculture, bois construction, pierre et textile / cuir / laine) à partir de sources d'approvisionnement de proximité et en favorisant les passerelles entre les filières, dans une logique de décroissement et de développement territorial ;
- Accompagner l'émergence de solutions adaptées innovantes pour le territoire et par les acteurs économiques, industriels du territoire.

03) AXE 3 – AMPLIFIER L’ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL AU BENEFICE DE TOUTES LES POPULATIONS

La crise sanitaire a révélé des aspirations nouvelles de nos concitoyens (souhait de changer de vie, de retrouver du sens) ; il est trop tôt pour savoir si toutes se concrétiseront. Le Massif central présente de multiples qualités pour répondre à ces nouvelles attentes et « capter » de potentiels nouveaux résidents et entrepreneurs, aussi bien par ses ressources que par les politiques d’accueil couplées au développement de services mises en œuvre lors des programmations précédentes.

La CIMAC poursuit ses actions pour garantir l’attrait du Massif central, notamment pour les jeunes, et favoriser l’arrivée de nouveaux actifs :

- Accompagner les projets concourant à amplifier l’attractivité du Massif central (accès aux services, usages du numérique,...) ;
- Développer des solutions de mobilité frugale et des services de mobilité accessibles à tous et en tout lieu du Massif central ;
- Améliorer la qualité de vie des habitants par l’expérimentation de démarches, notamment économiques et sociales, innovantes en matière d’adaptation de l’offre de logement, de développement de l’offre culturelle, de redynamisation des commerces de centre-bourgs, de déploiement de solutions pour le télétravail, ... ;
- Accompagner le déploiement de nouveaux partenariats urbain - rural renforçant l’équilibre des territoires et participant à l’amélioration de la qualité de vie sur le Massif central.

IV. Une CIMAC 2021-2027 aux capacités d’intervention renforcées

La CIMAC 2021-2027 reconduit le partenariat de la génération précédente avec un engagement de l’ensemble de ses signataires :

- L’Etat ;
- Les 4 Régions du Massif central
- Les 22 Départements du Massif central
- EDF Hydro

à hauteur de **216,55 M€ de crédits nationaux pour la période auquel s’ajoutent les 40 M€ de la Priorité interrégionale Massif Central du Programme FEDER/FSE+/FTJ Auvergne-Rhône-Alpes soit une capacité totale d’intervention de 256,55 M€ pour la période 2021-2027** (136,56 M€ sur la période 2015-2020) :

Enveloppes contractualisées 2021-2027 (M€)				Enveloppes plan de relance 2021-2022 (M€)	Fonds Avenir Montagnes 2021-2022 (M€)		Enveloppes totales CIMAC 2021-2027 (M€)	Priorité interrégionale Massif Central du Programme FEDER/FSE+/FTJ Auvergne-Rhône-Alpes (M€)	Enveloppes totales Massif central Programmation 2021-2027 (M€)
Etat	Régions	Départements	EDF	Etat	Etat	Régions			
53,13	53,13	10,00	10,00	7,17	41,56	41,56	216,54	40,0	256,54

V. Une gouvernance prenant en compte la diversité du partenariat

La CIMAC 2021-2027 est doté d’une instance unique de programmation et de suivi qui associe des représentants élus des Régions et de Départements et qui procède notamment à l’examen et à la programmation des dossiers.

Elle est, par ailleurs, dotée d’instances techniques auxquelles sont associées des représentants de l’ensemble des partenaires notamment pour l’élaboration des cahiers des charges et la pré-sélection des projets dans le cadre des appels à projets. Cette organisation contribue à la prise en compte des attentes et enjeux de l’ensemble des partenaires.

Liste des mesures de la CIMAC 2021-2027

Axe	Mesure	Descriptif sommaire	Mots clés	
Axe 1 – Faire du Massif central un territoire exemplaire en matière de préservation et de valorisation des ressources et milieux naturels	1.1	<i>Protéger et mettre en valeur les milieux emblématiques du massif et ses corridors écologiques</i>	Protection des milieux : - Amélioration de la connaissance - Expérimentation en matière de sensibilisation des acteurs, de préservation et de gestion de ces milieux	Milieux naturels (forêts anciennes, tourbières, zones humides, milieux ouverts herbacés) Gestion de l'eau Trame noire
	1.2	<i>Expérimenter et impulser des paiements pour services environnementaux (PSE)</i>	Paiements pour services environnementaux : - Définition et expérimentation de modèles déclinables sur le Massif central	Milieux naturels (forêts anciennes, tourbières, zones humides, milieux ouverts herbacés) Lien urbain-rural
	1.3	<i>Expérimenter des "stratégies paysages multi-acteurs"</i>	Déploiement de stratégie de prise en compte des paysages dans les politiques d'aménagement Expérimentations pour la limitation de l'impact de l'urbanisation en zones rurales	Paysages Aménagement des territoires ruraux Sobriété foncière
Axe 2 – Accompagner la transformation des filières économiques du massif	2.1	<i>Adapter les stratégies touristiques au nouveau contexte lié au changement climatique et aux nouvelles attentes des visiteurs</i>	Tourisme durable - connaissance : - connaissance des nouvelles attentes des clientèles, nouveaux marchés - organisation et partenariats sur les territoires - nouvelles formes de tourisme (tourisme d'immersion, culture) - nouvelles labellisations "Grands sites de France" et "UNESCO"	Tourisme - clientèles - marchés - partenariats - transition touristique et écologique - labellisations
	2.2	<i>Capitaliser sur les atouts du Massif central</i>	Tourisme durable - stratégies territoriales : - mise en œuvre de stratégies territoriales de transition touristique (Avenir Montagnes, pôles de nature, grandes itinérances, thermalisme) - réseaux interrégionaux et partenariats - démarches inclusives (personnes en situation de handicap)	Tourisme - sports et loisirs de nature - stratégies territoriales - transition touristique et écologique - réseaux - inclusion
	2.3	<i>Gagner en notoriété sur de nouveaux marchés et via de nouveaux médias</i>	Tourisme durable - promotion/commercialisation : - définition et mise en œuvre d'une stratégie Massif central de promotion et de commercialisation de la destination, des offres et des produits phares (pôles de nature, grandes itinérances, thermalisme)	Tourisme - promotion Massif central - commercialisation - nouveaux marchés / nouvelles clientèles
	2.4	<i>Valoriser les ressources, les marqueurs et potentiels du territoire à travers ses filières</i>	Structuration des filières emblématiques Relocalisation de la consommation	Filières : bois, cuir, laine, filières herbagères et connexes
	2.5	<i>Mobiliser les ressources du Massif central productives d'énergies renouvelables (ENR) : expérimentations et innovations organisationnelles</i>	Expérimentations pour le développement des énergies renouvelables dans le Massif central	Energies renouvelables
	2.6	<i>Valoriser le Massif central, espace hautement culturel : Patrimoines matériels, immatériels et innovations des créateurs contemporains</i>	Amélioration de la visibilité des patrimoines, des professionnelles et de l'offre culturelle du massif central Expérimentation de nouvelles modalités de diffusion culturelle en milieu rural	Culture Attractivité des territoires
	2.7	<i>Développer les filières industrielles d'excellence et l'économie circulaire avec un focus sur les filières de réemploi de matériaux</i>	Expérimentations dans le domaine de la formation, de la mutualisation des compétences pour l'accélération de la diversification industrielle Accompagnement de chantiers démonstrateurs de réemploi de matériaux de construction	Diversification industrielle Réemploi de matériaux de construction

Liste des mesures de la CIMAC 2021-2027

Axe	Mesure	Descriptif sommaire	Mots clés
Axe 3 – Amplifier l'attractivité des territoires du Massif central au bénéfice de toutes les populations	3.1 <i>Faire du Massif central un territoire de référence en matière de mobilité rurale</i>	Expérimentations de solutions de mobilités adaptées aux territoires ruraux du Massif central	Mobilités rurales
	3.2 <i>Accompagner un ensemble d'îlots démonstrateurs de centre-ville vers un urbanisme décarboné</i>	Accompagnement d'opérations d'amorçage de restructuration d'îlots démonstrateurs de centre-bourg	Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, revitalisation de centre-bourg Rénovation thermique
	3.3 <i>Renforcer le lien urbain-rural au travers de démarches innovantes de coopération et de promotion</i>	Expérimentation et accompagnement d'actions partenariales entre territoires ruraux et territoires urbains : partenariat offres/demandes, développement économique	Lien urbain-rural - partenariats - réciprocité - stratégies partagées
	3.4 <i>Conduire des études à l'échelle interrégionale</i>	Accueil - connaissance : - connaissance des profils à prospecter, des nouvelles attentes - prospective pour l'accompagnement des nouveaux arrivants - valorisation des dynamiques touristiques pour accueillir de nouvelles populations	Politiques d'accueil - nouveaux profils - nouvelles attentes - tourisme et accueil
	3.5 <i>Encourager l'accueil et les stratégies territoriales d'attractivité</i>	Accueil - stratégies territoriales : - mise en oeuvre de stratégies territoriales d'accueil : nouvelles populations, nouveaux actifs - adaptation des politiques à des profils à enjeux : jeunes, ainés.	Accueil - stratégies territoriales - services (population, entreprises)
	3.6 <i>Mettre en réseau les territoires de l'accueil à l'échelle du Massif central</i>	Accueil - réseau interrégional : - animation d'un réseau des territoires mobilisés sur les politiques d'accueil - échanges de bonnes pratiques, co-formation et mutualisation - actions partenariales	Accueil - Réseau - échanges - mutualisation - partenariats
	3.7 <i>Expérimenter de nouveaux services</i>	Services : Expérimentation de nouveaux services aux populations et aux entreprises	Services à la population - services aux entreprises - attractivité territoriale
	3.8 <i>Appuyer spécifiquement les territoires en émergence</i>	Territoires en émergence : - émergence de dynamiques territoriales en lien avec les programmes nationaux et programmes Massif central - ingénierie spécifique adaptée aux enjeux du territoire	Ingénierie - engagement et motivation - fragilité territoriale - pilotage